

VILLE de PERONNE
Département de la Somme

DELIBERATIONS D
Séance du Jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le jeudi seize avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 10 avril 2026

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 26

Conseiller représenté : 01

Conseillers excusés : 02

Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :

M. BELMANT

Délibération n°33-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT.

Elu absent mais représenté : M. MARQUES a donné pouvoir à M. ONDICANA

Elus absents excusés : M. BAHRI, M. HUGUET

Elu absent non excusé : /

Fonds de Solidarité Logement – Exercice 2026

Le Conseil Départemental de la Somme sollicite la Ville de Péronne pour une participation financière pour l'année 2026 au financement du Fonds de Solidarité Logement du Département.

Il s'agit d'une contribution volontaire qui permet d'aider les ménages défavorisés à accéder au logement ou à se maintenir dans leur logement.

Cette contribution est fixée sur la base de 0,50 € par habitant et s'élève à 3 632.50 euros pour l'année 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation à hauteur de 3 632.50 euros au Fonds de Solidarité Logement du Département de la Somme pour l'exercice 2026.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAES

